
LORIOU-DU-COMTAT

Une charte pour les bibliothèques de l'Interco

Après la présentation de la première partie du conseil municipal du 13 juin dernier, nous revenons sur quelques délibérations et sujets qui n'avaient pu être abordés, avec notamment la charte de coopération pour la circulation des documents entre les bibliothèques de la CoVe et qui concernent bien sur les communes de l'intercommunalité. L'objectif est la mise en réseau des ouvrages et la coordination des 16 bibliothèques municipales. Cela dans le but d'équilibrer et d'harmoniser le territoire face à l'offre culturelle et d'inciter les populations à se l'approprier.

Ainsi cela se traduit par la mise en commun des ressources documentaires disponibles au sein d'un catalogue collectif communautaire, accessibles à tous sur le site "bibliocove.fr" et aussi par la définition et l'adoption de règles assurant aux usagers l'accès identique aux services et la circulation des documents.

Rythmes scolaires

La CoVe a sollicité les communes afin de délibérer sur l'adoption de tarifs harmonisés afin de créer une carte unique d'adhérent. C'est à l'unanimité que le conseil a voté cette proposition d'avenir et s'engage à signer la charte collective et de coopération. Si des communes ont déjà

pris la décision de maintenir ou pas les TAP sur les rythmes scolaires, nombreuses sont celles qui sont dans l'attente d'éléments concrets prochainement annoncés par le nouveau gouvernement. *"Pour l'heure, Philippe Duhamel, agent de la commune, travaille sur le sujet mais on reste dans les nouvelles mesures. À ce jour, la municipalité compte maintenir l'organisation actuelle jusqu'au 31 décembre 2017. Nous avons deux agents non-titulaires et*

un contrat qui doivent assurer leur mission. Et cela en fonction des aides octroyées par l'État pour les TAP", note Gérard Borgo.

Enfin, Roselyne Macario revient sur la nécessité de sécuriser rapidement l'accès au stade municipal. Le maire note que cela est prévu au budget de l'année, avec la mise en place en périphérie du parking, d'une barrière, et cela afin d'éviter toute intrusion sur l'aire de jeu du stade.